

Hommage à un saint prêtre angevin  
à l'occasion du tricentenaire de son rappel à Dieu

## L'ABBÉ JOSEPH GRANDET (4)

30 juillet 1646 – 1<sup>er</sup> décembre 1724

• *La rébellion d'un prêtre contre son curé* • *Mission et autodafé*  
• *Scandales à l'abbaye de Toussaint* • *Tergiversations épiscopales*  
*et retour des séminaristes au Logis Barrault* • *Retraite sacerdotale générale*



Le défaut de formation des clercs avait été pointé du doigt par le Concile de Trente, qui décida la création des séminaires. Mais la mise en place des réformes tridentines prit parfois des allures d'éternité. Aussi, les abus dénoncés par le saint concile perdurèrent-ils longtemps encore...

Quand M. Grandet prit possession de sa cure de Sainte-Croix, il remplaçait un curé parti en raison de sa vie désordonnée, comme nous l'avons vu précédemment. Mais il y restait encore un autre sujet plus haut en couleurs qu'en vertus.

### M. Grandet fait interdire un prêtre de sa paroisse

M. Jacques Godier était ainsi détenteur de trois bénéfices incompatibles : il était curé de Foudon où il ne résidait pas, chanoine de Saint-Mainbeuf – une des trois églises situées sur l'actuelle Place du Ralliement – au chapitre de laquelle il n'assistait pas, et prêtre habitué à Sainte-Croix. Son curé lui avait enjoint de ne conserver qu'un seul de ces trois bénéfices, mais il n'en avait... cure ! M. Grandet en donne une description peu édifiante :

*C'était un esprit inquiet, remuant, brouillon, chicaneur, que presque personne n'aimait et qui était craint de tout le monde à cause des procès qu'il intentait. Il en avait eu plus de cent et n'en avait presque gagné aucun. (...)*

*Il voulait ordonner de tout et être le maître dans l'église de Sainte-Croix, suivant sa coutume, causer à l'office et dans le chœur, dire des paroles très injurieuses et user même de très grands emportements à l'égard de ses confrères.*

Par dérision, on l'appelait en ville *Jacques Tracas*, et il méritait bien ce sobriquet. Il s'opposa tout d'abord aux deux grandes réformes que voulut mener M. Grandet : rétablissement de l'ordre et de la discipline ecclésiastique, et réforme de l'élection des prêtres habitués. Bien que sa fonction n'ait pas été remise en cause, il en appela comme d'abus devant le Parlement de Paris.

Mgr Arnould lui donna donc ordre de choisir un de ses trois bénéfices, et M. *Tracas* choisit celui qui valait le moins : prêtre habitué à Sainte-Croix !

Face aux corrections de son curé, il devint encore plus insolent, et particulièrement aux veilles des grandes fêtes où il avait toujours quelque fâcherie avec ses confrères... de telle sorte que M. Grandet lui dit, la veille de la fête de la Pentecôte 1687, que *c'était une chose étrange que des prêtres célébrent la fête du démon avant celle de Jésus-Christ !* Il prit tellement son curé en aversion qu'il refusait le baiser de paix à l'*Agnus Dei* de la grand'messe, ainsi que d'entonner une antienne lorsque le chantre l'y invitait. Il alla si loin qu'il ne voulut jamais donner la sainte communion aux clercs du Petit-Séminaire Saint-Éloi.

L'affaire trouva une fin heureuse pour M. Grandet. Elle se solda par la condamnation aux dépens de M. Godier pour défaut de procédure, lequel *paya à son grand regret et contre sa coutume.*



La paroisse Saint-Paul de Paris au XVII<sup>e</sup> siècle

Ce genre d'attitude n'était pas exceptionnel dans un diocèse où le souci de la sanctification du clergé avait subi bien des retards en raison du parti-pris janséniste de son évêque, dont le zèle s'était davantage employé à lutter contre les ennemis du *party*. Ainsi, un autre prêtre habitué, de la paroisse Saint-Michel-de-la-Palud, avait intenté cent procès à son curé, M. Rigault, pour des bagatelles, *tantôt pour porter une chape, tantôt pour*

*prendre la qualité de chantre...*

### Mission à l'église Saint-Paul de Paris

M. Godier ayant saisi le Parlement de Paris dans son litige avec M. Grandet, ce dernier dut donc s'y rendre après la fête de Pâques 1688. Il avait également été sollicité à Paris pour une éventuelle fonction d'assistant de Mgr Michel Le Peletier. Celui-ci était un ancien de Saint-Sulpice, et M. Grandet souhaitait vivement qu'il fût nommé à l'évêché d'Angers le jour où Mgr Arnould viendrait à trépasser – ce qu'il adviendra.

Cependant, ayant résigné sa cure de Sainte-Croix, M. Grandet demeura plus longtemps que prévu à Paris : M. de La Pérouse, un sulpicien lui-aussi, l'invita à travailler à une mission à la paroisse Saint-Paul. Celle-ci devait grandement impressionner M. Grandet, qui en prit modèle pour en organiser à Angers quelques années plus tard.

Les prêtres étaient au nombre de vingt, chacun ayant sa tâche attitrée : l'un faisait le premier sermon du matin, un autre le sermon du soir – qui durait *ordinairement sept quarts d'heure !* – un autre les conférences morales de l'après-midi. M. de La Pérouse faisait sermon à dix heures du matin,



L'abbaye de Toussaint en 1650 (Arch. départ. de M. & L.)

ainsi qu'une instruction hebdomadaire aux ecclésiastiques de la paroisse. M. Grandet quant à lui était chargé des méditations du soir : *c'était un petit miracle comme ce peuple, fatigué d'entendre la parole de Dieu, pouvait encore demeurer dans l'église ; cependant il sortait peu de personnes.*

Cette mission eut de grands fruits : restitutions, réconciliations, réformes de contrats usuraires... et on fit brûler beaucoup de mauvais livres !

Nous pouvons relever ici une anecdote sur un cas de conscience en la matière. Une femme s'accusa d'avoir lu un mauvais livre. Son confesseur l'obligea à le brûler. Elle s'en excusa, l'ayant emprunté à un laquais qui l'avait pris sur la table de son maître sans l'en prévenir. Le confesseur lui rétorqua qu'en conscience, elle ne pouvait le rendre au laquais. Elle en appela au jugement de M. de La Pérouse, lequel entendit les plaidoyers de la demoiselle et du laquais. Celui-ci alléguait que s'il ne remettait pas le livre sur la table de son maître, il le battrait et le mettrait dehors sans lui payer ses gages. *N'importe*, dit M. de La Pérouse, *vous ne pouvez pas en conscience rendre à votre maître du poison dont il veut s'empoisonner*, et pour toute conclusion, M. de La Pérouse emporta le livre et le fit brûler.

Mais le plus important pour M. Grandet fut la dévotion au Saint-Sacrement qui régnait dans cette paroisse. Comme à Sainte-Croix d'Angers, l'adoration perpétuelle y était établie. Et cela le motiva à écrire à Mgr Arnauld pour lui demander de prêcher toute l'octave du Saint-Sacrement dans la cathédrale d'Angers, ce qui lui fut accordé.

On reprocha à M. Grandet sa vanité dans cette affaire, mais c'était tout simplement son zèle pour cette dévotion, renforcée par ce qu'il avait vu à Saint-Paul, qui avait motivé sa demande.

Il serait en effet mal venu d'intenter un tel procès d'intention à M. Grandet, qui, lors de son séjour parisien, avait refusé plusieurs fonctions très avantageuses selon le monde, comme vicaire à la paroisse Saint-Sulpice ou Supérieur de la maison de Saint-Cyr fondée par le roi avec Madame de Maintenon.

C'est dans un contexte tendu qu'il revint à Angers.

### **Une thèse hérétique à l'abbaye de Toussaint**

Au carême 1688, M. Grandet ayant recouvré sa cure de Sainte-Croix, un vent de tempête soufflait non loin de là, à l'abbaye de Toussaint.

M. Grandet ne fut certes pas mêlé aux scandales et po-

lémiques qui émaillèrent ces événements, mais nous ne pouvons les ignorer en raison de l'influence déterminante qu'ils eurent dans le retour des séminaristes au Logis Barrault. C'était en effet cette abbaye, rappelons-le, qui avait à charge l'instruction des séminaristes du diocèse jusqu'alors.

Un des professeurs de théologie, le père Chappelle, voulut publier une thèse tellement hérétique qu'elle suscita une levée de boucliers dans l'abbaye. Le supérieur, le père de Gyves, afin de le consoler, lui conseilla alors d'en composer une autre sur la grâce, laquelle fut à son tour toute infectée de la doctrine de Jansénius.

M. Grandet qualifie ainsi le père de Gyves : *homme d'un très petit esprit et d'un très médiocre jugement.*

Comme le chapitre général des chanoines réguliers devait se réunir dans la maison d'Angers, le père de Gyves proposa au père Chappelle de soutenir sa thèse à cette occasion. Mais afin de ne pas encourir les censures de l'évêque ou du roi, on décida de ne pas la faire imprimer, mais d'en faire des copies manuscrites, et on utilisa pour cette rédaction les clercs séminaristes.

L'un d'eux, bien avisé, s'en fut trouver un bon prêtre d'Angers, M. Babin, chancelier de l'université et maître-école de la cathédrale, et lui dicta la thèse. M. Babin l'ayant trouvée fort mauvaise, en envoya copie au père Alexandre, jacobin (dominicain), docteur en Sorbonne à Paris. Celui-ci écrivit quelques remarques sur la thèse et porta le tout à l'archevêque de Paris ainsi qu'au confesseur du roi, le père de La Chaise, leur précisant que cette thèse devait être soutenue environ le 30 août à Angers, à l'occasion du chapitre général des chanoines réguliers. Le père de La Chaise, jugeant de la gravité de la chose, en parla au roi. Celui-ci donna aussitôt à son secrétaire d'État, M. de Châteauneuf, d'adresser une lettre de cachet au général des chanoines réguliers portant défense de soutenir ladite thèse, et d'écourter le chapitre général à un seul jour. La lettre parvint à Angers deux ou trois jours avant la tenue du chapitre, et fut reçue comme un coup de tonnerre ! Et la stupeur ne fit que s'aggraver lorsque ces messieurs apprirent que le père général avait reçu ordre du roi de retirer d'Angers incessamment le père de Gyves, dont la réputation tant de sa doctrine que de ses mœurs était parvenue jusqu'à Sa Majesté.

Personne ne regretta le père de Gyves, surtout pas Mgr Arnaud sur qui retombait la responsabilité des écarts dudit père, et dont la réputation s'en trouvait entachée à la cour...

### **Un prêtre de Toussaint simoniac, hérétique et scandaleux**

Cependant, les chanoines réguliers prétendirent qu'ils avaient l'intention de soumettre la thèse à la censure



L'abbatiale Toussaint abrite aujourd'hui le musée David d'Angers



des docteurs, et que c'était la raison pour laquelle celle-ci n'avait pas été imprimée.

Le père de La Chaise regretta qu'on empêchât sa soutenance, car l'éclat du scandale qu'elle aurait suscité aurait fourni occasion de leur ôter la formation des clercs diocésains. Mais les griefs du père de La Chaise contre l'abbaye de Toussaint étaient également étayés sur d'autres témoignages. Il avait appris en effet que les ecclésiastiques de cette maison n'étaient pas plus

recommandables pour leurs mœurs que pour leur foi. Il y résidait notamment un certain père de Veil, docteur et professeur de théologie à la faculté d'Angers, qui monnayait l'ordination des clercs, soit en leur vendant des livres qu'il avait fait imprimer, soit en se faisant donner des livres de prix, pour délivrer des attestations ou des recommandations avantageuses auprès de Mgr Arnaud. Plus grave encore, la vie morale de ce prêtre était scandaleuse. Et on ne sera pas étonné d'apprendre que quelques années plus tard, le père de Veil apostasia, passa en Angleterre où il se maria... et mourut impénitent.

Le père de La Chaise fit donc savoir à Mgr Arnaud qu'il serait bon qu'il retirât ses clercs de l'abbaye de Toussaint... avant que le roi ne s'en mêlât directement.

### **Les dures négociations pour le retour des clercs au Logis Barrault**

Nous étions alors en septembre 1688. Les scandales de l'abbaye de Toussaint et la pression royale firent que tous les adversaires du Logis Barrault parurent tout-à-coup convertis, et encouragèrent le prélat à lui restituer ses séminaristes. M. Grandet sollicita l'entremise d'un de ses grands amis, M. Le Royer, curé de Bazouges, dont la sainteté avait grand crédit auprès de Monseigneur. Il bénéficiait également du soutien du secrétaire de l'évêché, M. Musard – un laïc – qui avait d'autant plus d'influence que l'évêque était très âgé (presque 91 ans!)... et aveugle. On mobilisa toutes les personnes qui avaient les faveurs de l'évêque, chanoines, femmes pieuses... M. Grandet rédigea également un mémoire établissant les *Motifs, prétextes et moyens de se dégager d'avec les chanoines réguliers*.

De son côté, le prélat craignait le *qu'en dira-t-on*, pouvant colporter l'idée que sa décision aurait été dictée par une autre autorité que la sienne. Pour y remédier, Mgr Arnaud établit une ordonnance contenant trois points :

- 1- Il rendait ses clercs au Logis Barrault parce que son clergé avait accepté de renvoyer des clercs qui lui avaient été désagréables ;
- 2- Il nommait M. Le Gendre supérieur à la place de M. Maillard ;
- 3- Il ne serait lu au séminaire aucun livre qui prendrait parti sur les matières controversées (i. e. sur le jansénisme).

La communauté du Logis Barrault se réunit pour discuter de ces trois points. On objecta tout d'abord que la nomination du supérieur par l'évêque n'était pas conforme aux constitutions, ni même sa prétention à interdire certains ouvrages.

Mais M. Grandet prit la défense de l'ordonnance épiscopale :

- le diocèse était dans un grand désordre, et il fallait aider son évêque à se tirer du mauvais pas où il s'était engagé ;
- Mgr Arnaud était très âgé, et donc hors d'état de porter des projets nuisibles contre la communauté ;
- sa réconciliation avec eux relevait du miracle ;
- un refus engendrerait l'incompréhension générale ;
- Il suffisait d'élire M. Le Gendre avant que Mgr ne confirmât cet état de fait dans son ordonnance ;
- On pouvait demander que la confirmation des statuts figurât dans ladite ordonnance.

Tous se rangèrent à l'avis de M. Grandet.

Ce faisant, recevant le curé de Bazouges, le fidèle ami de M. Grandet, Mgr Arnaud lui dévoila sa pensée :



Le Logis Barrault

*Ce qui me surprend, c'est qu'une affaire qui se devait négocier entre deux ou trois de mes amis, eux et moi, est devenue publique. Toute la terre me parle de ce dessein et pas un ne me parle de leur part ; ils veulent par ce grand concours m'obliger à leur rendre mes clercs. Au reste, les prêtres qui sont dans cette communauté sont sans politesse et sans monde ; M Maillard est tout d'une pièce, il n'y a rien à espérer d'eux. [Il en excepta pourtant un.] Je suis, d'ailleurs, persuadé qu'ils ne me tiendront aucune des paroles*

*qu'ils me donneront ; qu'ils croiront toujours les religieuses de Port-Royal hérétiques et qu'ils déclameront incessamment contre ma famille. Il faut pourtant faire ce sacrifice ; mais l'embarras est de me dégager d'avec les Pères de Toussaint, car je leur ai obligation ; ils m'ont rendu service...*

Les relations entre le Logis Barrault et l'évêque étaient donc toujours compliquées. Les premiers préféraient adopter une attitude discrète pour ne pas importuner leur évêque, et ce dernier, interprétant tout à mal, y voyait un silence masquant des manœuvres pour faire intervenir des tierces personnes.

L'intervention du curé de Bazouges permit cependant d'organiser une entrevue entre l'évêque et des prêtres du séminaire, MM. Le Gendre et Grandet, mais sans le supérieur, M. Maillard, qui craignait d'être soumis à un « marché » pour obtenir le retour des séminaristes.

La discussion permit de réduire à peu de choses les différends entre les deux parties. Alors, à l'approche des ordinations de Noël 1688, Mgr Arnaud prit acte que son diocèse était dès lors dépourvu de séminaire, et refusa sur ce motif l'accès aux ordres des postulants. C'était une première étape : l'abbaye de Toussaint était démise de cette charge.

Mais avec ce bon évêque, les choses étaient rarement simples. Ainsi, dans les derniers jours de décembre, un

nouveau revirement eut lieu en présence du curé de Bazouges : *Ils me tromperont ; ils ne me tiendront pas les paroles qu'ils me donneront. J'ai encore appris depuis peu, d'un de mes amis, que Mr Grandet est plus entêté que jamais !* Toutes les rumeurs trouvaient bon accueil chez le vieil évêque : un jour, M. Grandet voulait se faire nommer curé de Saint-Eustache, un autre jour, de Saint-Sulpice... et Monseigneur y donnait crédit.

L'abbé Grandet perdait espoir : *On pouvait chasser les démons du midi et se parer des flèches qu'on lance en plein jour, "a dæmonio meridiano", mais il n'y avait pas moyen d'éviter les traits de calomnies qui sont lancés dans les ténèbres et dans les obscurités de la nuit, "negotium perambulans in tenebris".*

Mais c'est un fait anecdotique qui déverrouilla la situation : un prêtre avait écrit à Mgr Arnaud que, après l'éclat de l'annonce du retour du séminaire au Logis Barrault qui avait réjoui ses meilleurs amis et dont toute la ville parlait, l'absence d'effet de cette annonce faisait conclure... à la sénilité du prélat !

Il n'en fallait pas davantage. La longue négociation trouva enfin son terme le 14 janvier 1689. Elle avait triomphé de l'opposition furieuse du prélat contre les Sulpiciens, elle avait bénéficié du retournement de tout le clergé janséniste en faveur du Logis Barrault, et elle avait triomphé de la résistance opiniâtre des pères de Toussaint.

Le soir-même de ce jour béni, MM. Maillard, Le Cerf, Le Gendre et Grandet s'en allèrent remercier l'évêque. Ce dernier les reçut avec bonté, et leur témoigna qu'il avait *autant de joie de leur rendre son séminaire, qu'il avait eu de peine à le leur ôter.* Toute la ville témoigna une joie extrême de cette réunion. Le prélat fut surpris lui-même de ce qu'on n'en parlait dans le monde que pour le louer de cette action.

Les prêtres du Logis Barrault rendirent visite à ses amis (jansénistes) ainsi qu'il l'avait souhaité ; il témoigna même être si content de leur conduite qu'il disait à tout le monde qu'il ne se repentait que d'une chose : de ne leur avoir pas rendu son Séminaire plus tôt.

### **Les retraites pour le clergé**

Le 13 mars 1689, soit deux mois après la restitution du séminaire aux prêtres du Logis Barrault, une bonne nouvelle supplémentaire venait combler ces derniers : Louis XIV venait de nommer Mgr Charles-Maurice Le Peletier – frère du futur évêque d'Angers – abbé de Saint-Aubin. Celui-ci, venant de Saint-Sulpice, avait même songé à loger au Logis Barrault ! Mais sa place était tout de même dans son abbaye. Pour M. Grandet, cet événement était de bon augure pour voir un jour l'union entre le séminaire d'Angers et celui de Saint-Sulpice... et faisait redoubler de zèle les prêtres du nouveau séminaire.

Parallèlement, le vieil évêque, aveugle et dans l'incapacité de se déplacer, avait bien du mal à tenir son diocèse : *la plupart des curés et des prêtres vivaient dans un dérèglement étrange, étant ivrognes, impudiques, etc.* Aussi les prêtres du séminaire envisagèrent-ils de prêcher des retraites sacerdotales.

Pour eux, ce n'était pas une nouveauté, ils en prêchaient depuis longtemps, mais celles-ci n'avaient guère de succès. Ne s'y rendaient pratiquement que les prêtres envoyés par

leur évêque pour leurs péchés. Si un prêtre y assistait de son bon gré, alors la rumeur publique détruisait aussitôt sa réputation : *Oh ! il y a quelque chose à redire en sa conduite, puisqu'il est au Séminaire !* et plusieurs y étant venus avaient été pour cela soupçonnés, avant de se résoudre à n'y plus revenir de leur vie.

Il fallait donc prêcher des retraites générales pour tout le clergé. Mais Mgr Arnaud n'y était pas favorable, *ne croyant pas qu'il pût réussir, tant à cause de l'humeur des Angevins que parce qu'on n'avait point encore tenté ces retraites et qu'elles n'étaient guère en usage. On ne savait quasi comment s'y prendre, vu que c'était une chose difficile d'exécuter ces retraites publiques et générales.*

Cependant la Providence se manifesta. Le supérieur du séminaire d'Aix-en-Provence, M. Cadry, fit un séjour de quatre ou cinq mois au séminaire d'Angers. Celui-ci avait l'expérience de telles retraites et put témoigner des grands bienfaits qu'elles produisaient en Provence.

Alors ses confrères angevins lui proposèrent d'organiser une sur place. On s'entendit sur les dates : au commencement du carême 1691 ; on en parla à Monseigneur, qui l'approuva... avant d'y trouver obstacle : le temps ne convenait pas, les paroisses ayant besoin de leurs pasteurs au commencement du carême ; c'était faire tort à l'Anjou de devoir faire appel à un prêtre extérieur... Mais la raison la plus forte, voire unique, était évidemment celle qui ne devait pas être invoquée : Mgr Arnaud avait autrefois recommandé à l'archevêque d'Aix, le cardinal Grimaldi, un Janséniste qui avait très mal versé. Et M. Cadry l'avait dû faire condamner...

M. Grandet revint cependant voir le prélat. On modifia les dates, et rien ne put empêcher la retraite de se tenir.

*Il s'y trouva bien soixante ecclésiastiques tant curés que prêtres de la campagne, qui demeurèrent tous à la maison ; mais, comme on permit de venir à ceux de la ville, ils s'y trouvèrent en foule aux entretiens du soir et du matin que M. Cadry, M. Le Gendre et moi faisons à l'alternative. M. Legrand vicaire, MM. les archidiacres et chanoines de la cathédrale, ceux des collégiales, MM. les curez, MM. les docteurs de la Faculté de théologie, MM. l'official et les promoteurs s'y trouvèrent avec une exactitude et une assiduité qui édifièrent tout le monde, et il y en vint si grand nombre que la plupart étaient obligés de s'en retourner sans pouvoir approcher, tant la chapelle était pleine.*

Les fruits de cette retraite furent abondants :

*La ville en fut édifiée. Les prêtres qui, jusques alors, ne savaient ce que c'était qu'une retraite, promettaient d'en faire une tous les ans et d'aller publier partout le plaisir qu'il y avait à la faire ; que bien loin qu'elle parût ennuyeuse, on l'avait trouvée trop courte. Enfin jamais action n'avait été si éclatante, ni si capable de faire connaître et aimer le séminaire, et Monseigneur parut fort disposé à faire recommencer les exercices de cette retraite dans un autre temps, celle-ci ayant eu un succès si grand et si inespéré.*

D'aucuns avisèrent qu'il fallait espacer ces retraites afin de leur conserver leur caractère exceptionnel, plus apte à mobiliser les volontaires. M. Grandet ne semblait pas de cet avis...

*A suivre...*

**Jean de Jacquolot**



**Mgr Charles-Maurice Le Peletier  
Abbé de Saint-Aubin**